

Initiatives ministérielles

C'était son parti à lui—sans trop vouloir m'écarter du sujet, monsieur le Président—

M. le Président: Le député de Kingston et les Îles, qui a certes été à maintes reprises d'un grand secours pour la présidence, vient de déclarer qu'il ne voulait pas trop s'écarter du sujet qui a amené le député de Kamloops à invoquer le Règlement. Je l'exhorte donc fortement à suivre son propre conseil.

M. Milliken: Volontiers, monsieur le Président. Je me suis laissé distraire par les quolibets provenant de ma gauche.

Je tiens à dire que, dans nos efforts pour lutter contre ce projet de loi, nous avons tenté de débattre cette mesure à la Chambre afin de pouvoir expliquer aux Canadiens les carences de cette proposition gouvernementale. Nous avons eu beau essayer à maintes reprises, nous en avons été empêchés.

Je pense que si Votre Honneur acceptait de vérifier le compte rendu, il constaterait que la Chambre a consacré en tout sept heures et 30 minutes de débat à ce projet de loi. . .

Des voix: Règlement!

M. Milliken: Monsieur le Président, les députés à mes côtés sont. . .

M. le Président: Le député fait état du nombre d'heures de débat que la Chambre a consacrées à ce projet de loi. Le député de Kamloops en a fait état lui aussi. J'entends donc laisser parler le député.

M. Milliken: Comme je le disais, le débat sur ce projet de loi a été sérieusement écourté ces deux dernières semaines. Sauf erreur, le projet de loi a été mis en délibération pour la première fois lundi de la semaine dernière, pour trois jours, puis nous avons eu deux jours d'étude des crédits. Il a ensuite été débattu pendant deux jours cette semaine.

Je tiens à souligner les efforts que nous, les libéraux, avons faits pour prolonger le débat sur ce projet de loi, afin que nous puissions présenter nos vues et nos critiques à la population canadienne. Notre assemblée est là pour délibérer. Elle a été créée pour permettre une discussion et un débat libres. Nous adhérons à ce principe et nous l'avons toujours appuyé vigoureusement.

À mon avis, la clôture est une atteinte à cette liberté de débat. Elle limite les droits des députés de discuter de questions importantes pour les Canadiens. Mais ce n'est pas tout.

Je voudrais me reporter au hansard du lundi 5 février, à la page 7859. Le député de Gloucester, qui avait la parole, a proposé que la Chambre continue de siéger après l'heure habituelle d'ajournement afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-62, car on en avait très peu débattu ce jour-là. Quinze députés, des ministériels, s'y sont opposés.

Hier, au cours de la période de questions, le chef de l'opposition a demandé au leader du gouvernement à la Chambre s'il était possible de prolonger le débat en soirée pour discuter de ce projet de loi. A quinze heures, après s'être dit disposé à le prolonger pendant la période de questions, le leader du gouvernement à la Chambre s'est levé et a généreusement donné le consentement du gouvernement. Je pensais qu'il faisait cette offre de bonne foi et qu'il permettrait aux députés de poursuivre le débat jusqu'à minuit hier soir. Devinez qui s'y est opposé? Les députés à ma gauche, qui s'opposent actuellement à la clôture, de même que le chef du Nouveau Parti démocratique.

Un peu avant 18 heures hier soir, j'ai encore demandé à la Chambre s'il y avait accord unanime pour continuer de siéger jusqu'à minuit. Il n'y avait pas un seul néo-démocrate présent pour s'opposer à cette proposition, mais quelques conservateurs ont rejeté l'idée, des amis du ministre de la Justice, celui-là même qui avait fait cette proposition plus tôt dans la journée.

Le déroulement incongru des travaux de la Chambre et l'application de la clôture me dépassent complètement; je n'en reviens pas! Je me console à l'idée que mon parti s'est toujours montré cohérent dans les reproches qu'il adresse au gouvernement lorsque celui-ci applique la clôture. Je ne pourrais pas en dire autant du député de Kamloops et de son refus de délibérer. Cela me désole, mais j'appuie néanmoins les arguments qu'il a invoqués.

Permettez-moi de mentionner certains autres points dignes d'intérêt, en ce qui a trait à ce débat, dont Votre Honneur devrait tenir compte dans sa décision.

J'ai mentionné qu'on avait consacré jusqu'ici environ sept heures et demie au débat sur ce projet de loi. Durant cette période, quatre motions d'ajournement ont été présentées, si j'ai bien compté. Il y a également eu huit ou neuf questions de privilège ou rappels au Règlement d'une utilité douteuse, selon moi. J'ai aussi compté sept motions du gouvernement afin de passer à l'Ordre du jour, faisant retentir la sonnerie pendant 30 minutes chaque fois, puis entraînant un vote. Il y a donc eu, comme je l'ai mentionné, quatre motions d'ajournement, plus une motion pour que l'on donne la parole à un